

Délibération n°2025-03

Thème : FINANCES 2

**Objet : Plan de financement pour la rénovation de la déchèterie de Saint-Etienne-les-
Orgues**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 février 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 24

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. François PREVOST
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus particulièrement son article 8-A établissant la compétence de l'intercommunalité en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

VU l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration ou à autorisation sous la rubrique n°2710 modifiée par le décret n°2018-458 du juin 2018 ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400419-20250225-03-2025-BF
Date de réception préfecture : 10/03/2025

VU la délibération n°2019-49 du 29 avril 2019 portant convention avec l'éco-organismes EcoDDS de la filière à responsabilité élargie du producteur des déchets diffus spécifiques ;

VU la délibération n°2022-78 du 13 octobre 2022 portant convention avec l'éco-organismes Ecosystem de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques ;

VU la délibération n°2023-47 du 21 mars 2023 portant convention avec l'éco-organismes Ecomobiler des filières à responsabilité élargie du producteur des jouets et du producteur des articles de bricolage et de jardin ;

VU la délibération n°2023-91 du 28 novembre 2023 portant convention avec l'éco-organismes Ecomobiler de la filière à responsabilité élargie du producteur des éléments d'ameublement ;

VU la délibération n°2024-10 du 22 février 2024 portant convention avec les éco-organismes Ecomaison, Ecominero, Valobat et Valdélia de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment ;

ATTENDU que l'état de dégradation et la configuration de la déchèterie de Saint-Etienne-les-Orgues ne permet plus la mise en place des différentes filières de collectes et leurs gestions dans des conditions de sécurité acceptable ;

ATTENDU que la déchèterie de Saint-Etienne-les-Orgues ne répond plus aux obligations réglementaires des installations classées pour la protection de l'environnement ;

ATTENDU qu'un projet de rénovation de la déchèterie de Saint-Etienne-les-Orgues doit être opéré ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant pour la réalisation de ce projet de rénovation :

Dépense	Montant HT	Recettes		Montant HT
Travaux	153 900 €	Etat	60%	109 156 €
Imprévus 10%	15 390 €	Autofinancement	40%	72 770 €
Mission de maîtrise d'œuvre	9 250 €			
Mission Sécurité Protection de la Santé - SPS	1 693 €			
Mission contrôleur technique du bâtiment	1 693 €			
TOTAL	181 926 €		100%	181 926 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le projet de rénovation de la déchèterie de Saint-Etienne-les-Orgues ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet Accusé de réception en préfecture
004-245490440-20250215-03-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 07 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-03-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

